

Présentation des orientations de la COG

Retour sur la réunion du 6 février 2024



Ce mardi 6 février a été l'occasion de réunir les partenaires sociaux du territoire, et alentours, autour de M. Piteau, directeur de la Caf Haute-Garonne et de son équipe pour la présentation des orientations de la COG 2023-2027 (Convention d'objectifs et de gestion).

La **branche Famille de la Caf** est devenue l'un des principaux acteurs du champ social du fait de l'**évolution d'éléments majeurs** tels que l'**augmentation des prestations sous condition de ressources**, recentrant partiellement les aides sur les familles en difficulté, la **généralisation des aides au logement**, la prise en charge des **minima sociaux**, et le fort **développement des prestations de service en action sociale**. Le rôle des Caf ne consiste pas seulement à liquider les droits des allocataires mais également à prendre en charge leur situation de façon plus globale.

La convention d'objectifs et de gestion (COG) est un moyen contractuel de prise en compte de ces évolutions. Il s'agit d'une **contractualisation** au niveau des objectifs et des moyens : la convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille est signée pour une durée de cinq ans par le directeur de la Cnaf, par le président du conseil d'administration et par les ministres de tutelle.

2 enjeux :

- * Revenir à une meilleure qualité de service, attendue par nos concitoyens.
- * Mettre en œuvre des projets porteurs de progrès pour tous.

3 ambitions majeures :

- * Développer des services attentionnés à chaque étape de la vie.
- * Garantir un accès efficace au juste droit en rénovant notre modèle de délivrance des prestations et notre stratégie de service.
- * Mobiliser tous les leviers de performance pour accompagner les transformations.

En tant qu'acteurs de proximité, nous, collectivités territoriales et locales, sommes en première ligne pour apporter des réponses aux attentes de nos concitoyens. Notre présence

à cette présentation avait toute son importance car nous nous devons d'être informés et impliqués dans tous les projets qui apportent du dynamisme à nos communes.

La COG 2023-2027 vient conforter la Convention Territoriale Globale que nous avons signée en novembre dernier, en tenant compte des situations individuelles dans leur globalité et sur toutes les thématiques de la vie pour un accompagnement efficient des personnes et des familles.